

**APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE  
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA  
PROGRAMMATION D'UN SPECTACLE**

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122 - 22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution et au règlement des marchés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2 du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 29 mai 2020 ;

Considérant la volonté de la commune qu'une prestation de **La Manivelle Théâtre (Wasquehal)** soit réalisée le **jeudi 7 mai 2026 à 10h00 et 14h30 (séances scolaires pour les écoles de Wattrelos)** dans le cadre de la programmation culturelle ;

Considérant que la **Manivelle Théâtre (Wasquehal)** possède toutes les qualifications et compétences pour réaliser cette prestation ;

Considérant qu'il convient de signer une convention de prestation de service entre les parties ;

**D É C I D O N S**

**ARTICLE 1** : la **Manivelle Théâtre** est chargée de réaliser la prestation « **L'Âme de PA** » le **jeudi 7 mai 2026 à 10h00 et 14h30 à la Manivelle Théâtre (dans le cadre de Place Ô Mômes « hors les murs »)**.

**ARTICLE 2** : Une convention de prestation de service est conclue entre la Commune et la **Manivelle Théâtre** afin de mettre en œuvre la prestation pour un coût de **5 064 € TTC**.

**ARTICLE 3** : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la Commune.

**La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

Fait à Wattrelos, le *25 mars 2026*  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la  
Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par  
la Loi n° 82-625 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le  
Le Maire,

**26 MARS 2026**

Dominique BAERT

Dominique BAERT